

Le 29 juin 2020 – 17:40 CEST

AudioValley : Sébastien Veldeman ♦ investorrelations@audiovalley.com ♦

Actifin : Victoire Demeestère ♦ vdemeestere@actifin.fr ♦

AudioValley annonce le lancement d'une augmentation de capital par construction accélérée d'un livre d'ordres

AudioValley, spécialiste international des solutions BtoB dans l'audio digital, (code ISIN : BE0974334667 / mnémonique : ALAVY) annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant équivalent à un maximum de 20% du capital via un Placement Privé auprès d'investisseurs qualifiés. L'augmentation de capital sera formellement décidée par le Conseil d'administration d'AudioValley, agissant dans le cadre de ses pouvoirs en matière de capital autorisé, le 30 juin 2020.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital permettront à AudioValley d'assurer :

- Le règlement de la dernière échéance due à Vivendi d'un montant de 3 M€ avant le 30 septembre 2020, afin de bénéficier du discount maximal de 35%, représentant 8,6 M€) ;
- La poursuite de sa dynamique commerciale matérialisée par la signature au cours des dernières semaines de plusieurs contrats par Targetspot avec des acteurs de premier plan (Sonos, Stingray, Tuneln et Radio France). Une fois l'ensemble de ces contrats devenus 100% opérationnels, leur impact pourrait représenter une enveloppe globale de plus de 10 M€ sur le chiffre d'affaires du Groupe en rythme annuel.

Le placement (le "Placement Privé") sera réalisé auprès d'investisseurs qualifiés (au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE).

Le Placement Privé sera effectué par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue de laquelle seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 30 juin 2020, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation.

AudioValley annoncera, par voie de communiqué de presse, le résultat du Placement Privé dès que possible après la clôture du livre d'ordres.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera de 3,15 euros par action, représentant une décote de 25% par rapport au cours de clôture de l'action AudioValley le 29 juin 2020 et de 23,5% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AudioValley des trois dernières séances de Bourse précédant le lancement de l'augmentation de capital. Le nombre maximal d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de ce Placement Privé est de 1 723 580, soit un maximum de 20% du capital.

Les actions porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN BE0974334667 – ALAVY.

Gilbert Dupont intervient en tant que Chef de file & Teneur de livre du Placement Privé. Allegra Finance, Listing Sponsor, est Conseil de la Société sur cette opération.

Le 29 juin 2020 – 17:40 CEST

AudioValley : Sébastien Veldeman ♦ investorrelations@audiovalley.com ♦

Actifin : Victoire Demeestère ♦ vdemeestere@actifin.fr ♦

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le Rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (www.audiovalley.com).

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Chiffre d'affaires semestriel 2020

Lundi 27 juillet 2020, après bourse

CONTACTS

AUDIOVALLEY

Sébastien Veldeman

+ 32 (0) 2 466 31 60

investorrelations@audiovalley.com

ACTIFIN, communication financière

Victoire Demeestère

+33 (0)1 56 88 11 11

vdemeestere@actifin.fr

ACTIFIN, relations presse financière

Jennifer Jullia

+33 (0)1 56 88 11 19

jjullia@actifin.fr

investorrelations@audiovalley.com

BACKSTAGE COM, Belgique

Gunther De Backer

+32 (0)475 903 909

gunther@backstagecom.be

Avertissement

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers.

Le Placement Privé n'est pas soumis à l'obligation de publier un prospectus préalablement approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers, autorité compétente belge au sens de l'article 2, o) du Règlement 2017/1129, désignée conformément à l'article 31 dudit règlement (la « FSMA »), conformément à la dérogation visée à l'article 1er, paragraphe 4, a. du Règlement 2017/1129. En outre, en vertu de l'article 10, § 3, 1^o de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, le Placement Privé n'est pas soumis à l'obligation de publier une note d'information déposée auprès de la FSMA. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions AUDIOVALLEY aux États-Unis.